



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 8 août 2017, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h**

---

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3

Sont également présents :

Me Gérald Laprise, directeur général  
Me Kathy Gauthier, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2017;

1.3.- Avis de motion et présentation du projet de *Règlement numéro 892 pour fermer définitivement l'accès à l'avenue Champlain par la rue Royale;*

RÉSOLUTION  
2017-08-263



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.4.- Adoption du *Règlement numéro 888 modifiant le Règlement numéro 876 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Malartic;*
- 2.0.- **MAIRIE**
- 2.1.- Appui à la municipalité de Rivière-Héva relativement au chemin des Hirondelles;
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- Septembre 2017 - Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate;
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Rapport du Service de la trésorerie et dépôt des listes :
- 4.1.1.- Liste des comptes payés;
- 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
- 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
- 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
- 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
- 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
- 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Autorisation de paiement no. 4 à la société Hardy Construction – Rénovation du projet du CMB : 797 776,29 \$;
- 4.3.- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Aide financière maximale de 30 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires Dossier #00025697-1 -89015 (08) - 2017-06-16-2;
- 4.4.- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Aide financière maximale de 10 000 \$ pour l'exercice financier 2017/2018 Dossier #00025704-1 -89015 (08) - 2017-06-20-48;
- 4.5.- Emprunt au fonds de roulement pour financer l'acquisition d'appareils respiratoires;
- 4.6.- Emprunt au fonds de roulement pour financer l'acquisition d'un camion ½ tonne;
- 5.0.- **URBANISME**
- 5.1.- Demande d'exemption du coût du permis de colportage – Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du 21 octobre au 19 novembre 2017;
- 5.2.- Demande de barrage routier du Comptoir alimentaire de Malartic : 22 septembre 2017;
- 5.3.- Demande de certificat de la municipalité - Acquisition des lots portant les numéros 3 163 022, 3 163 023 et 3 163 028 au cadastre du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour fins de



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

rue et de parc;

5.4.- Délégation de signataires - Acquisition des lots portant les numéros 5 633 546, 5 633 547, 5 633 671, 5 651 127, 5 632 021 et 5 632 023 du cadastre du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

5.5.- Demande d'autorisation pour la parade du Festival Western de Malartic : 17 août 2017;

6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

6.1.- Vente de l'immeuble 880-892, rue Royale, à la Société de développement économique de Malartic (SDEM);

6.2.- Nomination d'une technicienne en administration;

6.3.- Nomination d'une chef comptable et trésorière adjointe;

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

8.1.- Obtention d'une servitude d'utilité publique (borne-fontaine) en faveur de la Ville de Malartic sur une partie du lot numéro 4 063 475 au cadastre du Québec – Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois;

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- Demande d'entente triennale – Chevaliers de Colomb - 6 000 \$/an;

11.2.- Demande d'entente triennale – Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic - 6 000 \$/an;

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

13.0.- **CORRESPONDANCE**

13.1.- Camping Québec – Résultat de la classification 2017;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2017**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

RÉSOLUTION  
2017-08-264



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2017,  
tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- **Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 892  
pour fermer définitivement l'accès à l'avenue Champlain par la rue  
Royale**

Présentation du projet de règlement et avis de motion est donné par M. le  
conseiller Daniel Magnan, qu'il sera présenté pour adoption à une séance  
ultérieure de ce conseil, un *Règlement dont l'objet consiste à fermer  
définitivement l'accès à l'avenue Champlain par la rue Royale.*

RÉSOLUTION  
2017-08-265

1.4.- **Adoption du Règlement numéro 888 modifiant le Règlement numéro  
876 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice  
financier 2017 de la Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 888 modifiant le Règlement numéro  
876 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice  
financier 2017 de la Ville de Malartic*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de  
Malartic;

Adoptée.

2.0.- **MAIRIE**

RÉSOLUTION  
2017-08-266

2.1.- **Appui à la municipalité de Rivière-Héva relativement au chemin des  
Hirondelles**

CONSIDÉRANT QUE le chemin des Hirondelles, situé sur le territoire  
de la municipalité de Rivière-Héva, a été fermé à la circulation en raison  
du mauvais état d'un ponceau au mois de mars 2017, par le Ministère des  
Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
(MTMDET), et ce, sans avis préalable;

CONSIDÉRANT QUE la réparation du ponceau est nécessaire à la  
réouverture du chemin des Hirondelles, laquelle est prévue par le  
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification  
des transports (MTMDET) seulement pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la sécurité incendie de la Ville de  
Malartic intervient à titre de service de première ligne sur le chemin du  
Rapide-Sept;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du chemin des Hirondelles fait en  
sorte que le service d'urgence de la Ville de Malartic doit parcourir 30  
kilomètres de plus lorsqu'il doit intervenir sur le chemin du Rapide-Sept;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du chemin des Hirondelles a  
également des impacts sur différents usagers, notamment les résidents, les  
communautés autochtones, les pêcheurs, les chasseurs et les travailleurs  
d'Hydro-Québec;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Héva considère ce délai comme inacceptable et demande une intervention rapide de la part du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la population que des travaux soient effectués rapidement sur le chemin des Hirondelles vu les impacts que sa fermeture entraîne;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la municipalité de Rivière-Héva dans ses démarches auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin d'exiger que celui-ci procède au remplacement dudit ponceau d'ici la période hivernale 2018;

Adoptée.

### 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

#### 3.1.- Septembre 2017 - Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate

CONSIDÉRANT QUE le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les hommes au Canada;

CONSIDÉRANT QU'un canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT QU'environ 23 100 canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate cette année;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % s'il est détecté hâtivement;

CONSIDÉRANT QUE les hommes qui ont des antécédents familiaux au regard de cette maladie courent plus de risques de développer un cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Cancer de la prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCLAMER septembre 2017 Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate à Malartic;

Adoptée.

### 4.0.- TRÉSORERIE

#### 4.1.- Rapport du Service de la trésorerie et dépôt des listes :

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :

RÉSOLUTION  
2017-08-267



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**4.1.1.- Liste des comptes payés**

---

Liste déposée.

**4.1.2.- Liste des comptes à payer**

---

Liste déposée.

**4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques**

---

Liste déposée.

**4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés**

---

Liste déposée.

**4.1.5.- Liste des dépenses et engagements**

---

Liste déposée.

**4.1.6.- Liste des transferts budgétaires**

---

Liste déposée.

**RÉSOLUTION  
2017-08-268**

**4.1.7.- Approbation des comptes à payer**

---

CONSIDÉRANT le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorisant la trésorière ou le trésorier adjoint à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le trésorier adjoint à procéder au paiement des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2017, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par le trésorier adjoint au 31 juillet 2017, tels que présentés;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2017-08-269**

**4.2.- Autorisation de paiement no. 4 à la société Hardy Construction –  
Rénovation du projet du CMB : 797 776,29 \$**

---

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 4 de la société 2645-3530 Québec inc./Hardy Construction pour les travaux de rénovation du projet du CMB;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Faucher, ingénieur et gestionnaire de projet, en recommande le paiement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER le paiement no. 4 à la société 2645-3530 Québec inc./Hardy Construction pour les travaux de rénovation du projet du CMB pour un montant de 797 776,29 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnellement à la réception des quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

Adoptée.

**4.3.- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Aide financière maximale de 30 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires Dossier #00025697-1 -89015 (08) - 2017-06-16-2**

Dépôt d'une lettre du 24 juillet 2017 faisant état d'une subvention de 30 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour l'amélioration de la 2<sup>e</sup> Avenue, de la 7<sup>e</sup> Avenue, des rues La Salle, de la Paix, des Érables, des Saules, des avenues Armstrong, Centrale Nord, d'Abitibi, Dargis-Ménard, de la Quebco, des Bois, du Parc, Fournière, Renaud et du chemin du Camping-Régional.

**4.4.- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Aide financière maximale de 10 000 \$ pour l'exercice financier 2017/2018 Dossier #00025704-1 -89015 (08) - 2017-06-20-48**

Dépôt d'une lettre du 24 juillet 2017 faisant état d'une subvention de 10 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour l'amélioration de la 2<sup>e</sup> Avenue, de la 7<sup>e</sup> Avenue, des rues La Salle, de la Paix, des Érables, des Saules, des avenues Armstrong, Centrale Nord, d'Abitibi, Dargis-Ménard, de la Quebco, des Bois, du Parc, Fournière, Renaud et du chemin du Camping-Régional.

**RÉSOLUTION  
2017-08-270**

**4.5.- Emprunt au fonds de roulement pour financer l'acquisition d'appareils respiratoires**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a procédé à l'acquisition d'appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE cet achat représente une dépense au montant de 113 445,10 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi des cités et villes*, le conseil peut par résolution emprunter à même le fonds de roulement les deniers dont il peut avoir besoin pour des dépenses d'immobilisation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EMPRUNTER à même le fonds de roulement une somme de 113 445,09 \$ afin de pourvoir au paiement de la dépense reliée à l'acquisition d'appareils respiratoires et de rembourser ladite somme selon l'échéancier suivant :

- 2018 : 11 344,51 \$;
- 2019 : 11 344,51 \$;
- 2020 : 11 344,51 \$;
- 2021 : 11 344,51 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2022 : 11 344,51 \$;
- 2023 : 11 344,51 \$;
- 2024 : 11 344,51 \$;
- 2025 : 11 344,51 \$;
- 2026 : 11 344,51 \$;
- 2027 : 11 344,50 \$;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2017-08-271**

**4.6.- Emprunt au fonds de roulement pour financer l'acquisition d'un camion ½ tonne**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a procédé à l'acquisition d'un camion ½ tonne;

CONSIDÉRANT QUE cet achat représente une dépense au montant de 24 713,88 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi des cités et villes*, le conseil peut par résolution emprunter à même le fonds de roulement les deniers dont il peut avoir besoin pour des dépenses d'immobilisation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EMPRUNTER à même le fonds de roulement une somme de 24 713,88 \$ afin de pourvoir au paiement de la dépense reliée à l'acquisition d'un camion ½ tonne et de rembourser ladite somme selon l'échéancier suivant :

- 2018 : 4 942,78 \$;
- 2019 : 4 942,78 \$;
- 2020 : 4 942,78 \$;
- 2021 : 4 942,78 \$;
- 2022 : 4 942,76 \$;

Adoptée.

**5.0.- URBANISME**

**RÉSOLUTION  
2017-08-272**

**5.1.- Demande d'exemption du coût du permis de colportage – Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du 21 octobre au 19 novembre 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC a fait parvenir une demande de colportage pour sa campagne annuelle de financement du 21 octobre au 19 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la demande de colportage à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC pour sa campagne annuelle de financement du 21 octobre au 19 novembre 2017, le tout sans frais;

Adoptée.





Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

RÉSOLUTION  
2017-08-273

5.2.- **Demande de barrage routier du Comptoir alimentaire de Malartic :  
22 septembre 2017**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE gratuitement un permis autorisant l'organisme Comptoir alimentaire de Malartic à tenir une activité de financement le 22 septembre 2017, de 10 h à 20 h, à l'intersection des rues Royale et La Salle, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

DE SUGGÉRER aux organisateurs de remettre un billet aux donateurs afin de ne pas les solliciter plusieurs fois dans le cadre de cette activité de financement;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2017-08-274

5.3.- **Demande de certificat de la municipalité - Acquisition des lots portant les numéros 3 163 022, 3 163 023 et 3 163 028 du cadastre du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour fins de rue et de parc**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire se porter acquéreur des lots 3 163 022, 3 163 023 et 3 163 028 du cadastre du Québec pour fins de rue et de parc;

CONSIDÉRANT QUE les lots ci-haut mentionnés appartiennent au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic un certificat de conformité municipale attestant que l'acquisition des lots portant les numéros 3 163 022, 3 163 023 et 3 163 028 du cadastre du Québec pour fins de rue et de parc ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur à la ville;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2017-08-275

5.4.- **Délégation de signataires - Acquisition des lots portant les numéros 5 633 546, 5 633 547, 5 633 671, 5 651 127, 5 632 021 et 5 632 023 du cadastre du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire se porter acquéreur des lots 5 633 546, 5 633 547, 5 633 671, 5 651 127, 5 632 021 et 5 632 023 au cadastre du Québec afin d'acquérir le puits PP-7 que Canadian Malartic GP a construit à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE les lots ci-haut mentionnés appartiennent au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les documents requis et nécessaires relativement à cette transaction projetée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2017-08-276**

**5.5.- Demande d'autorisation pour la parade du Festival Western de Malartic : 17 août 2017**

---

CONSIDÉRANT QU'une parade est organisée par le Festival Western de Malartic le 17 août 2017 à partir de 20 h;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis 13-2017 a été déposée au Service de l'urbanisme incluant le plan du trajet de la parade;

CONSIDÉRANT QUE le parcours emprunte la route 117 qui est une route nationale et transcanadienne relevant du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis doit être présentée au ministère des Transports du Québec pour la tenue d'événements spéciaux nécessitant la fermeture complète ou partielle d'une route sous sa responsabilité, ou ayant des répercussions sur la circulation et la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées pour obtenir ce permis s'appliquent à tout le réseau routier dont l'entretien relève du ministère des Transports du Québec alors que les autorisations pour l'utilisation du réseau routier local relèvent des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 14 du *Règlement numéro 472 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, il appartient au Service de l'urbanisme d'examiner la demande et d'émettre un permis pour l'utilisation du parcours empruntant le réseau routier local de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit également se prononcer lorsqu'un événement qui doit se tenir sur le réseau local a des incidences sur son propre réseau routier (traverse d'une route du Ministère ou perturbation de la circulation sur une portion de celle-ci, par exemple);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se dit favorable à la présente demande en tout respect avec les autorités compétentes pour délivrer lesdits permis requis;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCUEILLIR favorablement la demande déposée par le Festival Western de Malartic afin de faire une parade le 17 août 2017, à partir de 20 h, selon le parcours présenté et joint à la présente résolution;

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fournir les barricades nécessaires à ladite fermeture de rues.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
ET COMMUNICATIONS**

RÉSOLUTION  
2017-08-277

6.1.- **Vente de l'immeuble 880-892, rue Royale, à la Société de  
développement économique de Malartic (SDEM)**

CONSIDÉRANT QU'en date du 10 novembre 2016 la Ville de Malartic a procédé à la vente pour taxes suivant les termes des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) de l'immeuble ci-après décrit :

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 998 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi.

Adresse : 880 à 892, rue Royale, Malartic (Québec) J0Y 1Z0. »

CONSIDÉRANT QUE ledit immeuble a été adjugé à la Société de développement économique de Malartic (SDEM);

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'adjudication a été fait en date du 10 novembre 2016 confirmant la vente pour taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 511, 525 et 531 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT la signature d'un consentement à la renonciation à l'exercice du droit de retrait en regard de cet immeuble;

CONSIDÉRANT l'aide financière prévue au budget 2017 à la Société de développement économique de Malartic (SDEM), pour des dépenses en immobilisation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER Me Anabelle Bégin, notaire, afin de procéder à la rédaction d'un acte de vente;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les documents requis et nécessaires relativement à cette transaction;

D'AUTORISER le service de la trésorerie à verser à la Société de développement économique de Malartic (SDEM) la somme de 43 690,38 \$ à même les sommes disponibles dans le poste budgétaire 02-19000-996 de l'exercice financier 2017, à titre de dépense en immobilisation;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2017-08-278

6.2.- **Nomination de la technicienne en administration**

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien/technicienne en administration est à combler à la Ville de Malartic;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage pour ce poste;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été constitué pour la dotation de ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une technicienne en administration;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche comporte une période d'essai de six (6) mois;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER ET D'EMBAUCHER madame Janie Gareau pour agir à titre de technicienne en administration à la Ville de Malartic, laquelle entrera en fonction le 14 août 2017, le tout selon l'entente négociée avec elle et les conditions prévues à son contrat de travail;

DE FIXER sa période d'essai à six (6) mois et son traitement annuel à la classe 4 échelon 3 de la *grille des groupes salariaux et traitement annuel* (28 mars 2017);

D'AUTORISER Me Gerald Laprise, directeur général, à signer le contrat de travail type avec madame Janie Gareau;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
**2017-08-279**

**6.3.-**

### Nomination d'une chef comptable et trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef comptable/trésorière adjointe est à combler à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE madame Kim Lamontagne est intéressée par ce poste et qu'elle est à l'emploi de la Ville de Malartic depuis le 29 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Kim Lamontagne, CPA, CA, pour agir à titre de chef comptable/trésorière adjointe à la Ville de Malartic, laquelle assignation sera effective à compter du 11 septembre 2017, le tout selon l'entente négociée avec elle et les conditions prévues à son contrat de travail;

DE FIXER sa période d'essai à six (6) mois et de considérer sa date d'embauche (29 mai 2017) comme le point de départ de celle-ci;

DE FIXER son traitement annuel à compter du 11 septembre 2017 à la classe 5 échelon 3 de la *grille des groupes salariaux et traitement annuel* (28 mars 2017) et d'autoriser le versement d'une prime additionnelle de 10 % sur la rémunération régulière à titre de trésorière adjointe;

D'AUTORISER Me Gerald Laprise, directeur général, à signer le contrat de travail type avec madame Kim Lamontagne;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

RÉSOLUTION  
2017-08-280

8.1.- Obtention d'une servitude d'utilité publique (borne-fontaine) en faveur de la Ville de Malartic sur une partie du lot numéro 4 063 475 au cadastre du Québec – Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit prendre une servitude pour fins d'utilité publique afin de mettre une borne-fontaine sur le terrain de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER l'arpenteur Marc Bergeron afin de préparer la description technique nécessaire pour cette servitude;

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire, afin de préparer l'acte de servitude nécessaire;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte de servitude;

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION  
2017-08-281

11.1.- Demande d'entente triennale – Chevaliers de Colomb - 6 000 \$/an

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, une entente triennale pour les années 2017, 2018 et 2019 avec les Chevaliers de Colomb, et de prévoir le versement d'une somme de 5 000 \$/année, afin d'aider à payer la cuisinière et son aide pour le service de repas les mardis, mercredis et jeudis pour les personnes à faible revenu;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2017-08-282

11.2.- Demande d'entente triennale – Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic - 6 000 \$/an

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

D'AUTORISER le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, une entente triennale pour les années 2017, 2018 et 2019 avec le Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic et de prévoir le versement d'une somme de 5 000 \$/année, afin de poursuivre l'entretien et le développement des sentiers du Club pour en faire un site doté d'une infrastructure 4 saisons et d'en faire un environnement favorable aux saines habitudes de vie par la pratique d'activités physiques extérieures;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Camping Québec – Résultat de la classification 2017 (loisirs)

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2017-08-283

MARTIN FERRON  
MAIRE

Me KATHY GAUTHIER  
GREFFIÈRE